

Caisse nationale de l'assurance maladie

Décisions portant délégation et abrogation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : TSSX2530442S

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.
Direction de l'information et de la communication

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

**DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)
DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION ET DU MARKETING (DEM)**

Mme Christine NEU
Décision du 1^{er} juillet 2025

La délégation de signature accordée par décision du 16 janvier 2023 à Mme Christine NEU, responsable du Département de l'évaluation et du marketing, à la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins (DDGOS), est abrogée au 30 septembre 2024 au soir.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

**DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)
DIRECTION DES ASSURÉS (DAS)
DÉPARTEMENT DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ (DPPS)**

Mme Armance PHILIZOT
Décision du 1^{er} juillet 2025

La délégation de signature accordée par décision du 6 mars 2023 à Mme Armance PHILIZOT, responsable du Département de la prévention et de la promotion de la santé, au sein de la Direction des assurés de la Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins (DDGOS/DAS), est abrogée au 30 juin 2025 au soir.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

**DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (DICOM)
DÉPARTEMENT INFORMATION ET MÉDIAS (DIM)**

Mme Caroline REYNAUD
Décision du 1^{er} juillet 2025

La délégation de signature accordée par décision du 1^{er} novembre 2021 à Mme Caroline REYNAUD, responsable de la Mission relations avec la presse au sein de la Direction de l'information et de la communication, est abrogée au 21 mai 2025 au soir.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

Mme Céline GARGOLY
Décision du 1^{er} juillet 2025

La délégation de signature accordée à Mme Céline GARGOLY, responsable du Département information et publications de la Direction de l'information et de la communication par décision du 1^{er} novembre 2021 est abrogée.

À compter du 18 mars 2025, délégation de signature est accordée à Mme Céline GARGOLY, coordonnateur technique, au sein de la Direction de l'information et de la communication - Département information et médias (DICOM/DIM), pour signer :

- la correspondance courante du Département information et médias ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

En matière de commande publique et dans le cadre des opérations intéressant le Département information et médias, délégation de signature est accordée à Mme Céline GARGOLY, pour signer :

- les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € TTC.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.